



Compte rendu -

Commission Départementale de l'Action Sociale

21 septembre 2026

La Commission Départementale de l'Action Sociale s'est réunie ce lundi 21 septembre pour étudier les demandes d'aides des personnels. Même si les flux financiers ne sont pas effectifs pour le moment. La DSDEN ne sait donc pas quand les aides seront versées.

Le Secrétaire Générale de la DSDEN était présent pour représenter Mme la Directrice Académique.

La FNEC FP-FO 81 a lu une déclaration liminaire :

Mesdames et Messieurs les membres de la CDAS,

Nous irons à l'essentiel dans cette déclaration aujourd'hui. Cependant, les demandes formulées lors dans notre dernière déclaration restent d'actualité.

Le service DPAS du rectorat nous a informé qu'il y avait un flux de traitement entre la MGEN et la DPAS pour la gestion des prélèvements de cotisations à la mutuelle.

Certains AESH ont validé leur dispense mais voient quand même des prélèvements sur leur fiche de paie.

C'est particulièrement inquiétant pour ces personnels dont les petits salaires subissent 4 mois de prélèvements pour rien. Nous demandons que la situation de ces AESH soit rapidement régularisée. Pouvez-vous nous dire comment le remboursement des trop perçus va être organisé ?

Nous attirons une nouvelle fois votre attention sur la non-subrogation qui met des collègues en difficulté à cause de trop perçus qui les pénalisent durement face aux impôts, aux aides et autres institutionnelles auxquels ils ont droit.

On nous avait pourtant assuré que cela n'arriverait plus. Nous réitérons notre demande de l'accès à la subrogation pour les AESH et autres personnels contractuels.

Concernant les personnels administratifs enfin, ils ne peuvent pallier les multiples problèmes de l'institution suite à la panne informatique. Les décisions de la Directrice Académique, comme la suspension du télétravail et l'utilisation des forfaits personnels des agents, notamment pour le partage de connexion, n'est pas acceptable. La suspension du télétravail entraîne des conséquences financières pour les agents : 2 jours de cantine supplémentaires, frais kilométriques supplémentaires qui ne sont pas négligeables compte tenu du prix de l'essence. Nous demandons le rétablissement du télétravail et le dédommagement des frais de données mobiles pour les agents qui acceptent de les utiliser.

Pour finir, vous n'êtes pas sans connaître les annonces au sujet du basculement des personnels de la fonction publique vers une gestion par la CPAM. Pour la FNEC FP FO, il ne s'agit pas d'un simple changement administratif : c'est bien le Statut Général de la Fonction Publique qui est

dans la ligne de mire du gouvernement. Cela remettrait en cause le compromis de 1947 (au moment de la création de la Sécurité Sociale) qui permettait à la Sécurité Sociale de servir les mêmes prestations aux agents publics matérialisant le fait qu'ils en étaient à la fois cotisants et ayant-droit, cela permettait également que les agents disposent d'une caisse de Sécurité Sociale qui connaissent leur environnement professionnel et leur statut. Qui plus est cela se traduirait nécessairement par « un plan social » et de licenciements chez les personnels de la MGEN. Les CPAM devraient absorber plus de 3 millions d'assurés supplémentaires sans moyens supplémentaires.

Pour FO, ce basculement n'aurait probablement pas pu être initié s'il y avait eu un rapport de force sur la question de la signature de la PSC. Cependant, il n'est jamais trop tard pour retirer une signature comme l'a fait FO.

Nous ne défendons pas un logo.

Nous défendons une organisation de la Sécurité Sociale qui fonctionne depuis près de 80 ans.

Nous défendons son maillage territorial.

Nous défendons des interlocuteurs au plus près des personnels.

Nous défendons les garanties statutaires des fonctionnaires contre toute nouvelle tentative d'alignement par le bas.

Les autres organisations syndicales, la FSU et l'UNSA sont tout d'abord revenues sur la question de l'anonymat des dossiers : ils demandent à ce que les dossiers des agents soient anonymisés automatiquement.

Pour rappel, la réglementation permet aux collègues d'anonymiser leur dossier à condition qu'ils le demandent.

Pour FO, cette possibilité pour l'agent de choisir l'anonymat ou pas pour son dossier en instance est un droit.

Le Secrétaire Général a confirmé que la réglementation sera appliquée dans le Tarn.

La position de la FNEC FP-FO 81 consiste à refuser que l'administration utilise l'anonymat obligatoire pour faire écran entre les représentants du personnel et les agents. Permettre à l'agent de ne pas s'anonymer renforce le contrôle de la transparence et l'appui direct du syndicat en commission.

Nous rassurons les collègues : tous les représentants du personnel (que ce soit en CAPD, en CDAS ou autres instances qui traitent de situations individuelles) sont soumis au devoir de discrétion, ce qui signifie que la FNEC FP-FO ne rend compte de la discussion qu'aux personnels qui nous ont sollicités et uniquement sur leur situation.

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire, le Secrétaire a apporté des éléments de réponses :

- Sur la question de la subrogation des contractuels (AESH, AED, profs contractuels...) : le problème étant national, la DSDEN du Tarn est en attente d'un texte réglementaire sur la question. Pour rappel, la subrogation est censée être effective à partir de 2027. Mais le Secrétaire Général nous

dit qu'il y a un problème technique dont les délais de résolution ne sont pas connus...

Pour la FNEC FP-FO, alors que la non mise en place de la subrogation place les collègues AESH en arrêt maladie dans des conditions financières parfois terribles, on nous annonce chaque année que tout va être réglé l'année prochaine... Ce serait maintenant en 2027 !! L'urgence est pourtant là sur ce point ! Une HONTE !

- Sur la question des conséquences de la cyberattaque et de la panne informatique pour les administratifs, le Secrétaire Général nous informe que la décision de l'arrêt du télétravail ne vient pas de Mme la Directrice Académique mais de M. le Recteur. Cette décision est une réponse à la non protection des ordinateurs. La paie des agents est la priorité, puis viendra le versement des aides, enfin le rétablissement de toutes les fonctions administratives. Le Secrétaire Général nous informe que les collègues qui ont utilisé leur forfait téléphonique l'ont fait de leur "propre initiative", que personne ne les a forcés ou incités, qu'aucune consigne n'a été donnée.

Pour la FNEC FP-FO, cette réponse n'est pas entendable. C'est bien le manque de consignes qui a forcé les collègues à trouver leur propres solutions pour pouvoir travailler. C'est à l'employeur de fournir les outils qui permettent de travailler.

Quant au télétravail, en dehors des 3 ordinateurs protégés, la FNEC FP-FO ne comprend pas comment les ordinateurs peuvent être mieux protégés au sein de la DSDEN plutôt qu'à la maison où il y a le wifi...

Enfin, la FNEC FP-FO demande à nouveau à ce que les frais exceptionnels engendrés par les agents (forfait téléphonique, frais de déplacement supplémentaires, frais de cantine...) soient immédiatement remboursés aux personnels.

Enfin, la MGEN, qui siège également à cette instance, a pris la parole et a confirmé l'inquiétude de Force Ouvrière.

5 organismes sont concernés par l'affaire de la bascule du suivi des agents par la CPAM. 1000 emplois sont en danger rien qu'à la MGEN.

FO se tiendra

Retrouvez notre communiqué sur la situation en cliquant ici : ["Sécu-Améli-PSC et Statut : le puzzle LECORNU se met en place !"](#)

Continuez à faire signer la pétition contre la PSC [en cliquant ici](#) !

La prochaine CDAS se tiendra le 12 octobre. N'hésitez pas à constituer votre dossier auprès de l'AS et à nous solliciter si vous avez des questions !